



N°DEL2026-80

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 17 juin 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :

Titulaires :

M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHÉ, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, Franck SUPERBI (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Danielle CARLIER donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Bruno DEMORY donne procuration à M. Michel BUREAU
M. Guillaïn de France donne procuration à M. Christian DEBLOIS
M. Julien LEQUIEN donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI
Mme Dominique PANIZ donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS
M. Joachim LÜDER donne procuration à M. Romain RIBEIRO
M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Jean-Jacques LECAT
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET (8)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

DEL2026-80 – Acquisition d'une parcelle cadastrée section AL n°424 située à Berneuil-sur-Aisne

Rapporteur : Jean-Louis GOURDON

Dans le cadre des travaux de voirie et d'aménagement de la zone d'activités de Berneuil-sur-Aisne, rendus nécessaires pour renforcer l'attractivité de la zone comme le prouve l'implantation récente de l'entreprise notamment Charter Cars, il est indispensable de disposer du foncier permettant la réalisation d'une voirie adaptée.

À ce titre, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise a engagé des démarches en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AL n°424 (projet de division).

Après négociation avec le propriétaire, il est proposé d'acquérir la portion issue de cette division, d'une superficie estimée à 414 m², au prix de 1,00 € le m², soit un montant total de 414 €.

Cette acquisition s'accompagne des engagements suivants de la Communauté de Communes :

- réalisation d'un enrobé jusqu'à la limite parcellaire (entrée du garage),
- déplacement du compteur électrique en limite de parcelle,
- déplacement de l'enseigne du garage, en veillant à garantir sa visibilité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27/08/2021 portant derniers statuts modifiés de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise ; et notamment la compétence développement économique,

Vu le projet d'acte notarié annexé à la présente délibération,

Considérant la nécessité d'assurer des conditions d'accès et de circulation adaptées au sein de la zone d'activités de Berneuil-sur-Aisne,

Considérant l'opportunité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AL n°424, issue d'une division, afin de permettre la réalisation des aménagements de voirie nécessaires,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Décidé** de prendre en charge l'ensemble des frais, droits et honoraires liés à cette acquisition,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **Donné pouvoir** à Monsieur le Président pour signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition,
- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	38
Pour :	38 M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Guillaïn de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHÉ, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (38)
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	17 juin 2026

Franck SUPERBI

Président des Lisières de l'Oise

